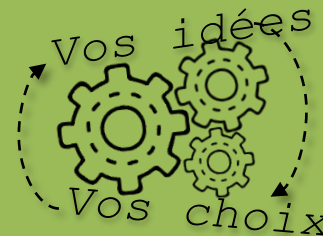


BUDGET PARTICIPATIF

Semoy en transition



Le comité citoyen (extrait du règlement)

Article 3 : le comité citoyen

Le comité citoyen est composé de huit habitants (+ quatre suppléants) du groupe Semoy en transition et de deux élus (+ un suppléant). Des employés municipaux habitant la commune peuvent en faire partie. Il est constitué pour 1 an. Son rôle est de vérifier l'éligibilité des projets, de suivre leur mise en œuvre et de les évaluer à moyen et long terme.

Article 5 : le calendrier

> Vérification de l'éligibilité du projet

Le comité citoyen se réunit sur une période de 15 jours. Il analyse l'ensemble des projets déposés par les habitants afin de vérifier s'ils peuvent être retenus dans le cadre du budget participatif.

Cette période permet de préciser les projets et de vérifier leur faisabilité technique, juridique et financière.

Le comité citoyen en accord avec le porteur de projet peut proposer des amendements ou des ajustements.

Si un projet n'est pas jugé éligible, une réponse explicative est transmise à son porteur.

Un récapitulatif des projets recevables est consultable sur www.ville-semoy.fr et en mairie, ainsi qu'à la bibliothèque.

> Vote des projets

Lors d'une manifestation publique, les projets sont exposés sous forme de panneaux. Chaque personne présente pourra voter. Les modalités de vote seront arrêtées par le comité citoyen qui tiendra compte du nombre de projets déposés et de leur montant global. À la fin de la manifestation, les projets retenus seront annoncés.

Membres du comité citoyen 2020 :

Habitants : Clairette Letourneau, Nathalie Martins, Christine Caddéo, Pascal Vidal, Hélène Boissard, Catherine Nivill, Colette Terrier et Franck Vilbert.

Élus : Patricia Blanc et Linda Loisel

Modalité de vote

L'ensemble des projets ne dépassant pas le budget global alloué, il sera proposé aux Semeyens et Semeyennes de voter pour les projets par ordre de préférence afin d'évaluer leurs centres d'intérêts et préoccupations.

Le vote sera réalisé en présentiel lors de l'ouverture de la cabane à dons le 9 octobre 2020 entre 16 h 30 et 19 h et par internet, lien sur <https://www.ville-semoy.fr/semoy-en-transition/budget-participatif/>